

ter au moins qu'un prêtre vint chez lui et fit l'échange du consentement prescrit pour la régularisation du mariage. Il acquiesça et la bonne vieille eut la grande joie de pouvoir se confesser et faire la sainte communion.

Des faits de ce genre ne font-ils pas toucher du doigt en quelque sorte l'action miséricordieuse de la grâce divine sur les âmes qui dans leur égarement conservent encore quelque désir de revenir à Dieu ?

* * *

Dans toutes les paroisses du vicariat, l'administration spirituelle des chrétiens s'est faite normalement. Je donnerai seulement des extraits de deux comptes rendus de missionnaires, un du Delta et l'autre de la région Châu Lào.

M. Bourlet, curé de Phât Diêm, écrit :

“ Le chiffre des baptêmes de nouveaux chrétiens n'est pas gros, 23, mais on peut dire que le bon Dieu a pour ainsi dire fait son choix et il est fort difficile de faire entrer au bercail ceux qu'il a laissés dehors.

“ La Confrérie du Saint-Sacrement s'est développée. Je m'efforce d'en faire autre chose qu'une réunion de fidèles dont le but est de se cotiser pour demander des messes. Je tâche de faire de cette confrérie une sorte de garde du corps de Jésus, dévouée corps et âme à ses intérêts. C'est ce qui est rappelé chaque premier jeudi du mois dans la petite réunion qui se tient le soir avant l'adoration nocturne, dont les membres sont l'élite de la Confrérie du Saint-